

CRUP'ECHOS

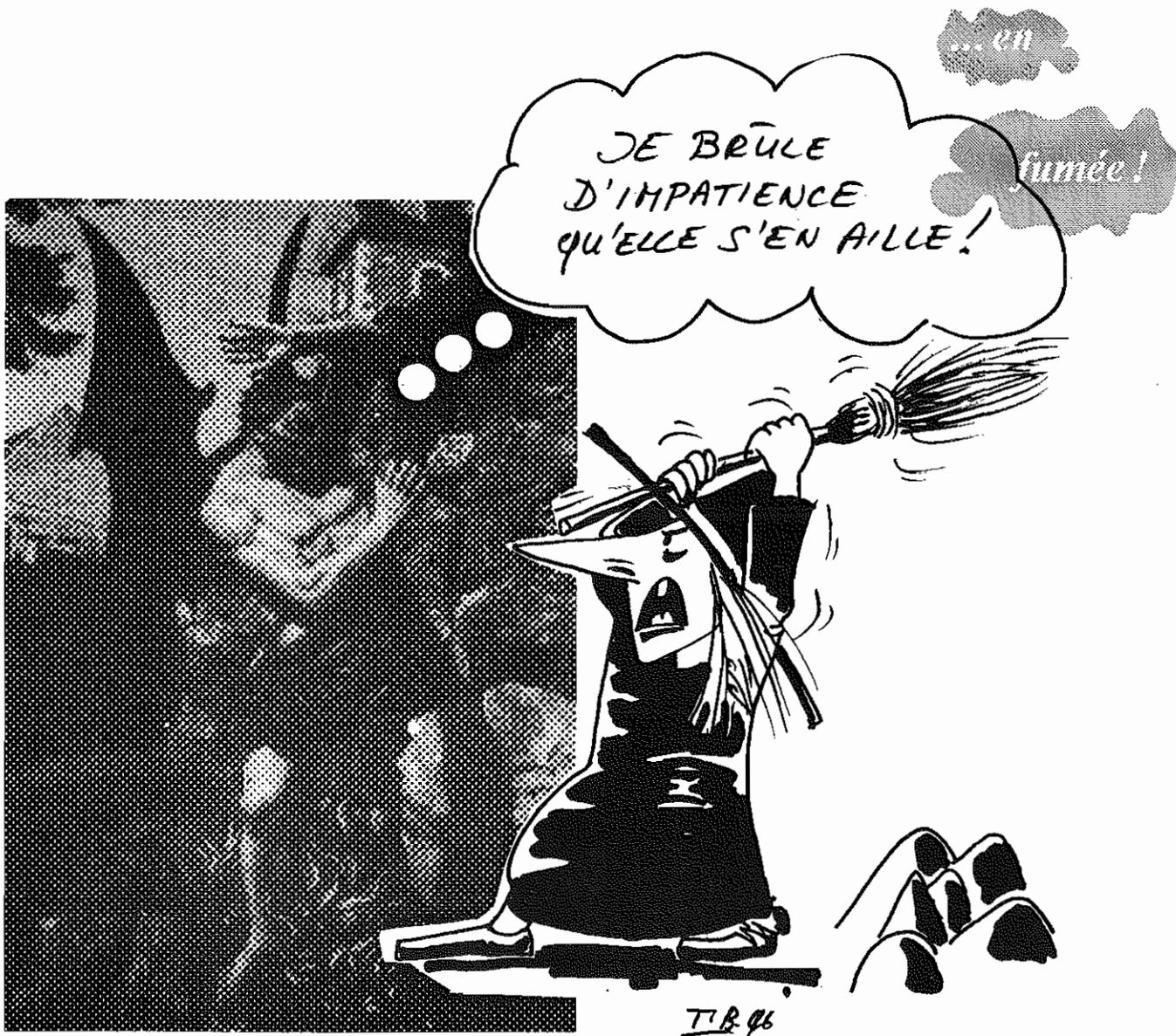
Expéditeur et

MARS 1996

Editeur responsable : A. BERNIER, Rue St Joseph, 5, 5332 CRUPET -

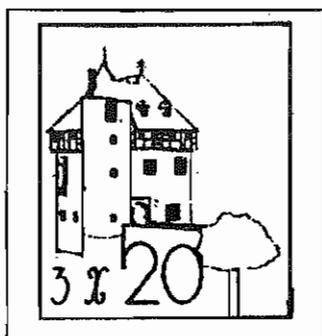
N°37

« *Qué nouvelles à c'timps-ci ?* » - A. Demazy



SOIREE DE LA MACRALE

SAMEDI 16 MARS - 19h.

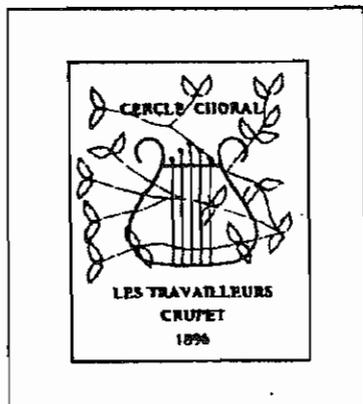
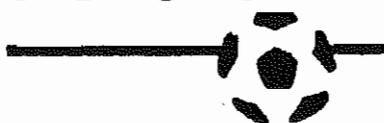


crupet
a.s.b.l.
Comité d'animation de Crupet

la Crupetoise

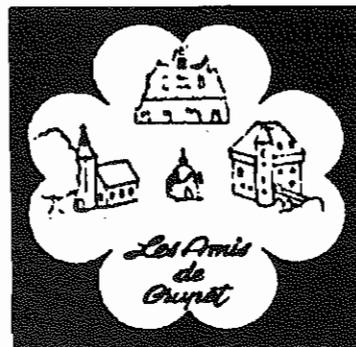
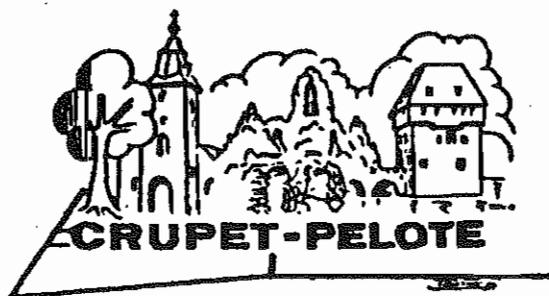


S.C. CRUPET



SOMMAIRE :

- P. 1 : éditorial
- P. 2 : les sentiers ne sont plus battus
- P. 3 : A.Q. fait son cinéma
- P. 5 : qui D'jôseph ne
ça tchauffe !
- P. 7 : wallonneries
- P. 8 : on còp d'sabot...
- P. 9 : diable, quel marathon !
- P.10 : allons prendre un ver...
- P.12 : balle et art (culinaire)
- P.13 : la marque Daffe
- P.16 : la maladie d'... Ben, j'sais plus !
- P.18 : des étoiles et un éclair
- P.21 : Ah, les bonnes pierres du terroir...
- P.22 : Satan bouche un coin... de journal
- P.24 : les Maîtres chanteurs
pas si sots, les sobriquets...
- P.25 : un goût de miel...
- P.29 : l'année en chiffres
- P.31 : un coup de barre au Standard ? Mars, ça repart !



Crup'Echos

Bulletin de liaison de l'activité crupétoise

Forum de rédaction :

Jean Moreaux (+)
Marcel PESESSE, Freddy BERNIER
Ernest DELVAUX, André COUVREUR,
André QUEVRAIN, Noël WILMART
Thierry BERNIER.

Editeur Responsable:

Freddy BERNIER

Compte bancaire : 068-2182164-79

de « Crup'Echos »

Illustrations : Thierry BERNIER

Editorial

Gâce à l'intérêt et à la compréhension de nos Autorités communales, la demande de reconnaissance de CRUPET, au label de « PLUS BEAU VILLAGE DE WALLONIE », vient d'être introduite.

En cas d'issue favorable, chacun en récoltera les fruits, soit fierté légitime pour les simples citoyens ou retombées économiques pour les commerçants.

Cette récompense entraîne néanmoins, d'énormes responsabilités pour chacun d'entre nous.

L'un des critères majeurs de la marque de qualité susvisée a trait à la qualité de l'environnement.

Nous adopterons les mesures élémentaires, mais encore trop souvent bafouées, déjà évoquées dans nos colonnes et pourtant si précieuses à l'amélioration de notre cadre de vie.

Une attention particulière devrait être portée aux richesses de notre patrimoine.

Les Grottes St Antoine méritent un soin tout particulier, par respect pour nos aïeux bâtisseurs.

La Salle Ste Famille, admirablement restaurée voici quelques années, jouit d'un renom certain dans le lanterneau, mais nécessite un très logique rafraîchissement.

Il faudra réfléchir à l'aménagement de la Place de l'église.

Le dispositif de promenades, de parkings, ne pourra continuellement faire l'objet de palabres, sans réalisations concrètes.

Au passage, nous saluons notre Crup'Echotier, Thierry BERNIER, qui ne ménage pas ses efforts depuis son entrée en fonction en qualité de coordinateur des activités touristiques du Grand ASSESSE.

Nous nous félicitons en outre, des restaurations particulièrement réussies de bâtiments tels que le « Moulin PURNODE » (anc. SERVOTTE), rue Basse.

*Certaines initiatives privées sont encore à saluer.
Nous pensons, par exemple, au site « de la Vierge ».*

La pérennité de CRUPET, à travers les générations futures, ne pourra être garantie sans effort ! Chacun en sera le garant !

*Pour le Forum
M. PESESSE.*

Circulation dans les bois et forêts

Depuis le 1er janvier 1996 le nouveau décret de la Région Wallonne sur la circulation en forêt est d'application. Le Soir (janvier 96) sous la plume d'Eric Burgraff a consacré une série de trois articles sur ces nouvelles règles. Nous vous en présentons ci-dessous des extraits qui d'une part définissent certains termes utilisés dans ce décret et d'autre part donnent les règles d'application

pour les piétons, cyclistes et cavaliers. Sachons enfin que les conducteurs de véhicules à moteurs sont exclus des forêts sauf sur les routes c-à-d sur des voies dont l'assiette est goudronnée, bétonnée, asphaltée ou pavée.

Il s'agit ici évidemment de la forêt et des bois publics, le domaine privé n'étant bien sûr accessible que moyennant l'autorisation du propriétaire.

Dans un prochain article nous tenterons donc de mieux définir le domaine boisé public dans et aux alentours de CRUPET.

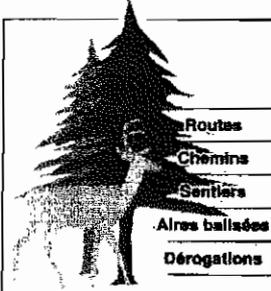
Le Forum.

La circulation dans la forêt wallonne

**BIENVENUE À TOUS
MAIS HARO SUR LES MOTEURS**

Pour être bref, on peut dire que les piétons sont désormais exclusivement admis sur les routes, chemins, sentiers et aires; que les cyclistes, skieurs et cavaliers le sont, eux, sur les routes, chemins et aires; que, enfin, les engins motorisés sont exclus du tissu forestier à l'exception des routes goudronnées et des aires prévues à cet effet. On peut dire aussi qu'il existe des exceptions et des dérogations pour les cueilleurs, les groupes de jeunes, etc.

Avant de voir le texte en détail, pour en saisir toutes les subtilités, il convient de définir certains termes. Ainsi, «*aire*» est une zone balisée dans le but d'accueillir des piétons, des véhicules en stationnement ou en mouvement et des amateurs de bivouac. Une «*route*» est une voie dont l'assiette est aménagée pour permettre la circulation des véhicules (goudron, béton, pavés, asphalte, etc.). Les



	PIÉTONS		VELOS, SKI, CHEVAL		VEHICULES A MOTEUR	
	Code forestier	Nouveau décret	Code forestier	Nouveau décret	Code forestier	Nouveau décret
Routes	PERMIS	PERMIS	PERMIS	PERMIS	PERMIS	PERMIS
Chemins	PERMIS	PERMIS	PERMIS	PERMIS	PERMIS	INTERDITS
Sentiers	-	PERMIS	-	INTERDITS	-	INTERDITS
Aires balisées	-	PERMIS	-	PERMIS	-	PERMIS
Dérogations	-	-	-	temporaires permanentes	-	temporaires

INFOGRAPHIE LE SOIR. D'après "Forêt wallonne" 23, Printemps-été 1995

Avant, après... Grand gagnant : le randonneur pédestre. Grands perdants : les moteurs.

routes permettant le passage de front de 2 véhicules ne sont cependant pas concernées par ces récentes dispositions. Le «*chemin*», lui, est une voie plus large qu'un sentier; il est susceptible de laisser passer un véhicule mais n'est pas spécialement aménagé dans ce but (terre battue, pierres, etc.). Enfin, le sentier est une voie dont la largeur ne permet pas le passage de deux piétons de front. Non, le décret ne définit pas la largeur légale d'un piéton...

Il faut encore savoir que de nombreuses exceptions sont relatives aux «*activités de gestion*». Il s'agit en fait de toutes les opérations d'administration, d'exploitation ou de surveillance de nature sylvicole, agricole, cynégétique (chasse), piscicole ou de conservation de la nature. Ultime précision: le décret s'applique à toutes les forêts situées en Wallonie, qu'elles soient publiques ou privées! Il ne concerne cependant pas les gestionnaires forestiers, les administrateurs de réserves naturelles et les chasseurs.

Pouvez-vous désormais marcher partout en forêt ou cueillir vos myrtilles annuelles en toute impunité? Pouvez-vous circuler partout en vélo ou planter votre tente au milieu d'une clairière? Réponse à ces questions, et à d'autres, dans nos prochains numéros.

ÉRIC BURGRAFF
Pour suivre: Bienvenue aux randonneurs de toute nature

Circuler en forêt: les nouvelles règles du jeu (II)

Bienvenue aux randonneurs de toute nature

Les amateurs de randonnées pédestres ne le savent pas toujours, le nouveau décret sur la circulation en forêt leur ouvre plus grandes que par le passé les portes de ce patrimoine vert. Hier, ils ne pouvaient en effet circuler que sur les routes et chemins. Cette disposition reste bien entendu d'actualité depuis ce 1^{er} janvier, date d'entrée en vigueur du nouveau décret. Néanmoins, en introduisant les notions de sentier et d'aire balisée, le décret permet au promeneur de s'aventurer, en toute légalité, au cœur de la forêt... à la condition expresse qu'il ne sorte pas des différents types de voies autorisés.

La Région wallonne prévoit par ailleurs de mettre en place un balisage spécifique qui devrait notamment mener vers des aires de détente ou de bivouac. Ce dernier est en effet interdit en dehors de ces zones. La Région devrait aussi prendre

des mesures favorisant le développement de ces aires. Par ailleurs, les enfants de moins de 9 ans peuvent prendre leur vélo pour accompagner papa et maman dans leur randonnée pédestre. Une restriction importante cependant: chiens, chats, crocodiles et autres animaux de compagnie doivent impérativement être tenus en laisse.

Quant aux amateurs de vélo tout-terrain, aux autres cyclistes, aux cavaliers et aux skieurs, ils sont eux aussi admis sur toutes les voies publiques, à l'exception des sentiers. Ces derniers peuvent cependant être ouverts à ces activités via un balisage. Il est à noter que les règles de balisage, comme d'autres précisions d'ailleurs, doivent faire l'objet d'arrêtés d'application... qui tardent à sortir.

À l'annonce du projet de décret, les inconditionnels de champignons, de myrtilles et d'autres

fraises des bois ont craint d'être privés de leur loisir favori. Il n'en est rien. Comme auparavant, la cueillette est soumise à l'accord du propriétaire de la forêt. Les propriétaires publics autorisent généralement de façon permanente ces activités. Pour ce qui est des forêts privées, soit à peu près la moitié du territoire boisé, une demande d'autorisation en bonne et due forme est évidemment conseillée. Cela ne dispense pas du respect des autres lois sur la conservation de la nature et notamment celles qui protègent certaines espèces.

Les responsables des mouvements de jeunesse ont aussi cru, lors du lancement du projet de décret, qu'ils seraient désormais privés de grands jeux en forêt. En théorie, c'est exact. En pratique cependant, des conventions signées entre la Région wallonne et les fédérations des groupements (scouts, patro,

faucons rouges, etc.) devraient permettre de faciliter l'accès au bois. Elles sont presque terminées aujourd'hui.

Ces conventions prévoient notamment une collaboration active des agents locaux de la DNF (division Nature et Forêt) pour les activités de découverte de la nature. Elles prévoient aussi, moyennant une autorisation préalable de la DNF locale, que les jeunes en camps de vacances pourront s'ébattre en toute impunité dans des zones précises. Des autorisations annuelles sont également prévues pour les activités hebdomadaires.

Cela suppose évidemment un travail administratif auquel les amateurs ne sont pas toujours habitués. La préservation de la nature en Wallonie semble cependant être à ce prix.

É. B.
Pour suivre: Bienvenue aux randonneurs de toute nature

Qué Cinéma !

Fin 1995 et tout à fait par hasard, l'entité se voyait « rationnée » quant au nombre de messes dominicales (pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de juger) alors que le bras-de-fer ASSESSE-NAMUR battait son plein au sujet de l'implantation éventuelle d'un complexe cinéma à Sart-Bernard.

Il n'en fallait évidemment pas plus pour que notre ami A.Q. imagine un complot (tout à fait imaginaire bien sûr) entre l'évêché et le maire de Namur pour faire enrager les habitants de l'entité d'Assesse. Voici ce que cela a donné et nous vous prions de n'y voir rien d'autre qu'une touche d'humour bien de chez nous !

Le Forum.

Aux dérènnès novèles, gna l'mayeûr di Nameur
Qu'a priyi Léonard, nosse novia Monseigneûr,
Do bin vlu supprimè, dins l'entité d'Assesse
Tot'one série d'offices, à sawè cinq grand'messes !

I parètreu min-me qui, po les futurs mariadges,
Les dgins n'aureunt pu drwèt qu'à on curè d'passadge.
Min, qu'est-ce qui li a pris, au sacrè Mossieu Close,
Va-t-i no-z-interdi les fiesses è les dicausses ?

I s'a choquè dis-t-on, pas'qu'on vleu mougni s'pwin,
En caressant l'projet d'on cinéma din l'cwin.
Portant, quand on s'riskéye à z'allè veuye on film,
On n'trouve pus à s'gârè, au bia mitan do l'ville ...

Et co, s'on trouve one place, on riskéye on procès,
Et quand on r'prind s'vwèture, c'est sovint à boquets !
Mins, c'est do l'djalous'rie ! C'est co l'gros qu'a raison !
Et c'est todis l'requin qui mougne li p'tit pèchon ...

Portant, dins nosse région, n'n'avans nin peu d'nos pwin-nes.
No-z'avans plein d'idées, n'n'estans nin des sans-jin-nes ...
Nos n'vos d'mandans pon d'caurs : no-z'avans les sponsors ...
Nin pu qu'les Namurwès, nos n'avans pon d'mine d'ôr !

Messieurs les citadins, d'vans-nos nos mète à gn-gnos ?
Po qu'vos nos lèyîche fè one sakwè bin da nos ?
Ordos vosse cathédrale, vosse théâtre, vosse Botta,
Min ni distrūjoz nin nosse projet d'cinéma !

27/11/95

A.Q.



REPAR-CUIR

Rue Saint-Joseph, 9,
5332 CRUPET
Tél. 083/ 69 96 82

CUIR
DAIM

SKAI - MOUTON RETOURNE

Technique spéciale de vulcanisation

Ets **F. DELVAUX**
& Co s.a.



BOIS
PANNEAUX
PORTES
LAMBRIS

PARQUETS
ISOLATION

Av. Schlogel, 39 - 41, 5590 CINEY
Tél. 083 / 21 25 27 - 21 18 48 - Fax. 083 / 21 12 43

Café - Snack Bar
«LE TERMINUS»

ANCIENNE GARE DE BAUCHE-YVOIR
Tél 082-611 956

SPECIALITES :
SOUPE A L'OIGNON
CUISSSES DE GRENOUILLES
SPAGHETTI
TOURNEDOS à la Provençale
LAPIN OIJONNAISE



Le Passé Simple

Salon de Thé
Pâtisserie artisanale,
Crêpes, Glaces

Rue Haute, 16,
5332 CRUPET

Tél. 083 / 69 93 14

Les djôsepheries ...

C'est'ainsi qu'on lomeut les faûves da Joseph Collot ...

◆ Une touriste lui demanda un jour : « *Dites-moi, mon brave, cette construction doit être très ancienne ?* » (en parlant de l'église de Crupet).

« *Oh çà, m'fêye ... i gn'a lontimps qu'les maçons sont rêvoyes !* »

◆ Au chef de gare d'Assesse, affublé d'un énorme appendice nasal :

« *V'loz one pènéye ?* » lui proposa Joseph ...

« *Merci Monsieur Collot, je ne prise pas !* »

« *Ah ? portant, vos avoz do l'place po-z-è mète one bonne paletéye !* »



Y qua « tchaufeu » èt « tchaufeu »

Nos avans rescontrè, à l'saurtie d'on restaurant d'Bastogne, on tchaufeu d'bus des prumis timps d'leu-z-existence à CRUPET...Etienne POCHET d'DURNAL...Come nos avuns fini nosse dinè, et qu'li, è s'feume ratindunt leu-z-apéros, nos avans rallumè des sovenances... Volà c'qui çà a d'ndè :

Ayi, disti, quand dj'a qu'minci, on aureu bin comptè les cis qu'aveun one vwètùre sus les dwès d'one mwain, en siyant l'parcours crupètùwès : audjourdù, on comptreu bin les cis qu'en-n'ont pon, su l'aute mwain... Mais ci qu'est sûr, c'est qu'dji n'vaureu pu r'fè s'parcours-là audjourd'hu : nin pu taurd qu'èdvan-hîr, dj'a crwèsè quatre gros camions rodges, rimplis d'gravîs, qui rôleunt à one vitesse di diâle, tot pierdant one masse di pîrettes : dji n'sé comint qui m'pare-brise a résisté... ni comint qui dj'n'a nin s'tî culbutè par onque ou l'aute di ces sauvadges-là. Dji m'a lèyi dîre qui ces camions-là passeunt pas CRUPET dispeuye pu d'twès ans., et qu'on n'aveut rin à dire, puisqu'y payunt leu taxes comme tot l'monde !!!

Dj'a ajoutè : ayi, bin po m'paurt, dj'esteu dérennemint din l'campagne d'ASSESE, dji siyeut onque di ces gros "trinte tonnes"-là, et à on momint donnè y s'a arrètè, : dji crèyeu qu'cesteu po fè place à one aute camion do : l'minme firme, qu'arriveu en sens contraire, mains, y sont arrètè tos les deux, les tchaufeus ont bachi leu carreau, è ils ont c'minçi à causè échonne, et l'circulation a st'î arrètèe « twès à quatre » minutes : c'estr vrai qu'gn'aveu on'impatient qui s'aveu permettu do klacsonnè... Heurus'mint, les apéros ont arrivè, et nos avans còpè court à nosse conversation...

A.Q.

A L'OMBRE DU DONJON DE CRUPET

LA TRUITELLERIE ^{TSR}
P I S C I C U L T U R E

VOUS PROPOSE SES TRUITES
FARIO & ARC-EN-CIEL
BLANCHES OU SAUMONEES
LIVRAISON & VENTE SUR PLACE
LA SEMAINE & LE WEEK-END
TOUT AU LONG DE L'ANNEE

19 rue Basse 5332 Crupet

083 / 69 98 06



*Bientôt le
beau Temps...*



Photo T.B.

Chanson de jadis

Notre grand-père paternel (qui ne buvait pourtant que très rarement et toujours modérément - grand-mère y veillait !) nous prenait très souvent sur ses genoux lorsque nous étions petits et nous chantait pendant des heures entières des chansons issues de son répertoire personnel en wallon. Cet air nous est resté en mémoire et les paroles nous sont revenues incomplètes peut-être. Pour la mémoire du passé nous reproduisons ci-dessous ce dont nous nous souvenons :

Fiyans rolé l'berwète
Pa't'avau Paris
Pos gangni dès côres
Po boire li ffi.

Caressant l'botèye
Lèvans l'ceude à tos momints
Qu'on z'est bin dé lèye
Jamais pon d'chagrin

Ref :
Ah ! qu'ça va bin ! , Ah ! qu'ça va bin ! , Ah ! qu'ça va bin ! ,
Nos d'meurans jusqu'au matin ...
Nos f'rans bin comme les ci d'Loiys !
Nos f'rans bin les deux d'jôus ossi !

F.B. pour Crup'échos.

AUX ANIMATEURS..., AUX CHOÛTEUS UNE BONNE ANNÉE

C'est-t-on soçon qu'a dit : « *Les causadges s'èvol'nut ...
Mains attintion aux traces : les scrijadjges dimeur'nut !* »
Portant, on pou l'baurrè, quand on s'crît one biestriye :
Gna des gommès o ridan, quand i faut l'coridgi !

Mais gna mwin côps des frawes qu'on r'grette d'awè lachi,
Et po les ravalè, c'est co pu malaugiye ...
N'espèche qui d'j'vous vos s'crîre qui, po l'novèle année,
Dji vos sohaite one bansse, rimpliye d'bonnès chijelées !

Avou one ribambelle di fièrs è braves wallons
Qui, di d'véci tot près, ou di d'bramint pu lon,
Tot les vinr'dis al nêt, tote l'année nonante chîje,
Rachonneront leus souvenirs dissus cinquante-deux chîjes ...

**NOUF CINT MILLE CÔPS BRAVO ! ALLEZ D'ABÔRD , PIERROT ,
DONNOZ VOS INSTRUCTIONS , NOS F'RANS C'QUI VOS DIROZ.**

● *Pays des Sabotés ...*

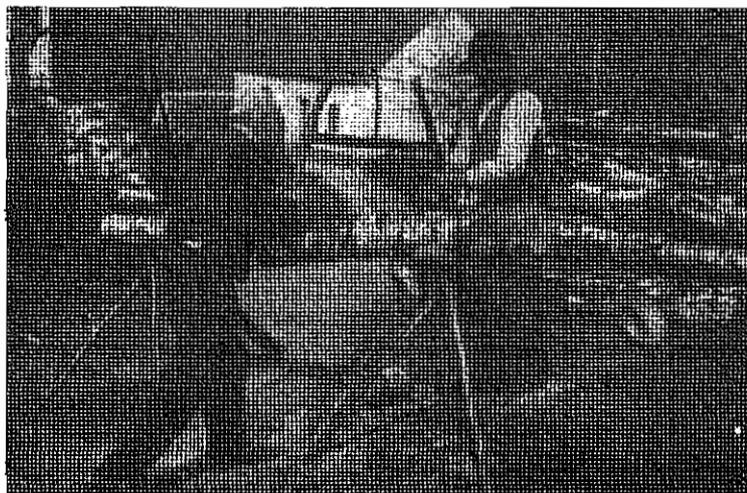
Grâce à Théo Quevrin qui nous l'a aimablement prêté, nous avons pris plaisir à feuilleter un livre de nouvelles (écrit en wallon gaumais avec traduction française) intitulé : « O Pays des Sabotés ».

(Joseph CALOZET - imprimerie Vaillant-Carmanne Liège - 2ème éd. - 1945)

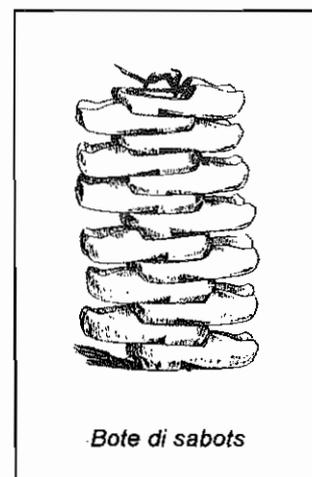
Nous y avons rencontré (page 18) deux illustres Crupétois, occupés à scier le bois de leurs sabotés. Nous reproduisons ci-dessous la photo sur laquelle s'affairent en effet Ernest Detry (de face) et Joseph Collot (de dos) dans la ruelle de Messe devant la terrasse de « La Besace ».

De plus, en pages 23, 34, 35 et 44 des illustrations de fleurs et divers motifs sont cités comme inspirés de dessins réalisés par Armand Gozin.

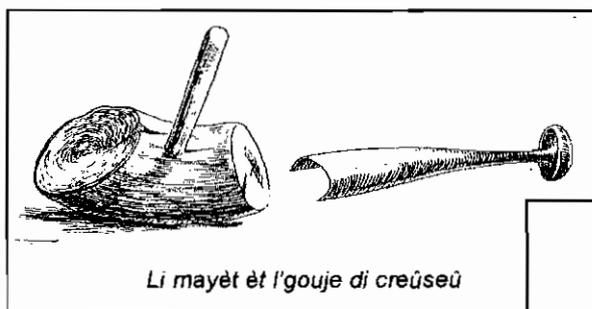
Les illustres crupétois étaient déjà à l'époque bien connus en Wallonie.



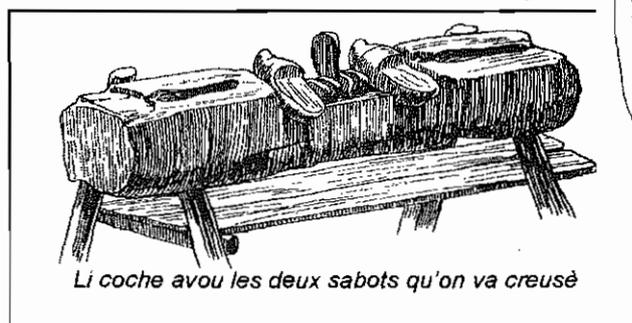
Le Forum.



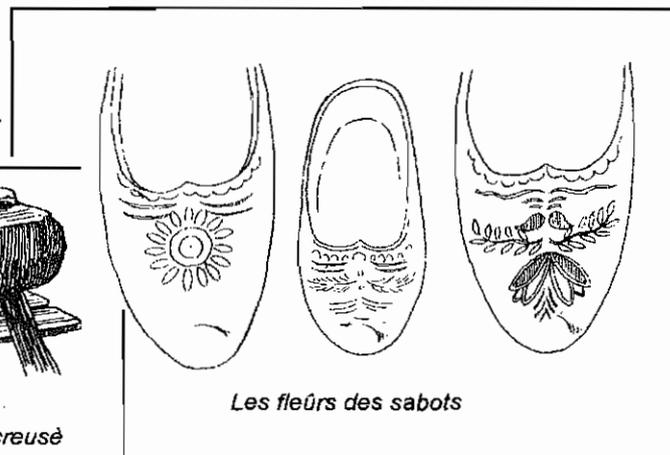
Bote di sabotés



Li mayèt èt l'gouje di creûseû



Li coche avou les deux sabotés qu'on va creûsè



Les fleurs des sabotés

Le 3ème Marathon du

Diable...

Les « Piverts » de Courrière nous ont donc fait l'honneur d'organiser pour la troisième fois au départ de Crupet, leur journée représentative annuelle.

Dès 07 Hr 30 la majorité des 175 participants au « Marathon » de 50 km étaient présents aux anciennes écoles. Vu le temps exécrable il est permis de parler de succès pour cet exercice d'un niveau sportif certain. En effet il y a marcher et marcher. La distance de 50 km ne se retrouve pas systématiquement et ce sont en principe les marcheurs aguerris qui s'y risquent. Pour l'avoir testé pour la première fois après une préparation minimum je puis affirmer que ce n'est pas de la « petite bière » (notre Crupétoise non plus d'ailleurs); Le parcours était très bien choisi sauf pour la fin où les « amateurs » pouvaient avoir le moral légèrement atteint par cet aller et retour dans le village de Durnal. A part cet unique petit problème, je crois que le parcours était unique. Il nous a conduit de Crupet vers Ronchinne, pour nous mener via un agréable détour par la forêt domaniale vers Lustin. De là la traversée des « Fonds de Lustin », qui portent bien

leur nom, débouchait sur une côte digne des plus belles étapes montagnardes, où rien ne manquait :: dénivellation (évidemment), pourcentage de la côte, petit torrent et longueur. Ouf...

La suite du parcours fut plus classique, tout en restant très agréable : bois vers Sart-Bernard, forêt vers Courrière, les Fonds de Maillen, les campagnes de Trignée et Mière, Jassogne, Insefy, Herbefays, Herlevaux, Durnal, le Fond du Bois, le Trou d'Herbois et enfin, le retour aux anciennes écoles à Crupet. Vite dit mais moins vite fait ! Heureusement l'organisation était impeccable et nous avons vu des points de contrôle qui restaient ouverts au-delà de l'heure prévue, jusqu'à ce que tous les participants soient passés. Chapeau et merci Mesdames et Messieurs du comité, vous n'avez ménagé aucun effort pour nous être agréables. Le ravitaillement était particulièrement soigné, comme par exemple la soupe qui était excellente.

A l'arrivée à Crupet, nous avons rencontré une bonne partie des quelques centaines d'autres participants qui avaient rejoint Crupet pour la marche des 5 ou 10 km. L'ambiance était on ne peut plus chaude et cela nous a réchauffé le coeur !

Deux mots : MERCI et CONTINUEZ !

F.B. pour le Forum



moselec

ÉLECTRICITÉ
RÉSIDENTIELLE –
INDUSTRIELLE – HT & BT
CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
TOUT SYSTÈME
CONSTRUCTION MÉCANIQUE
**DÉPANNAGE
JOUR & NUIT**

13, BLD. DE MERCKEM
NAMUR

(081) 72 18 18

19, AVENUE DE L'EUROPE
CHARLEROI

(071) 31 22 68

Fax : (071) 31 35 56

Dans mon verger...

Ayant fini journée, deux braves cantonniers
S'étaient donc endormis, au pied d'un vieux pommier.
Et, de commun accord, ils avaient complété
De déboucher bien vite une bouteille de pecket ...
Les verres, remplis à bord, s'étaient entrechoqués :
Chacun avait lampé, et répété « SANTE ! »

Sur la plus haute branche, deux pommes, de concert,
Elles aussi décidaient de prendre quelques vers ...
Mais à force de tant gigoter dans les airs,
Nos pommes et leurs vers, tout à coup culbutèrent !
Au passage, catastrophe !, voilà qu'elles renversèrent
L'une, la dive bouteille, et l'autre les deux verres.

En entendant le bruit, nos hommes se réveillèrent
Et, n'ayant plus à boire, ni rien de mieux à faire,
Sans peler les deux pommes, de rage ils les mangèrent ...
Sans autre précaution, ils avalèrent les vers !
Tant et si bien que les vers et les verres s'emmêlèrent !
Ah ! c'est souvent ainsi lorsque l'on exagère ...

Dans l'heure qui suivit, nos hommes devinrent verts !
Au lieu de prendre un verre, ils avaient pris des vers !
Mais à mon tour, voilà qu'en écrivant ces vers,
J'en suis tout retourné, j'ai la tête à l'envers ...
Mais comment voulez-vous ? Ces ver(res) qui tombent par terre
Ne m'inciteraient-ils pas plutôt à me taire ?

MORALITE

Si le ver fait toujours un grand tort à la pomme,
Ce n'est pas le bon verre qui fait du mal à l'homme ...
Car il est vrai qu'en tout, il faut un minimum :
Quoiqu'il en soit, nul n'a jamais son compte en somme !

28/12/95 A.Q.

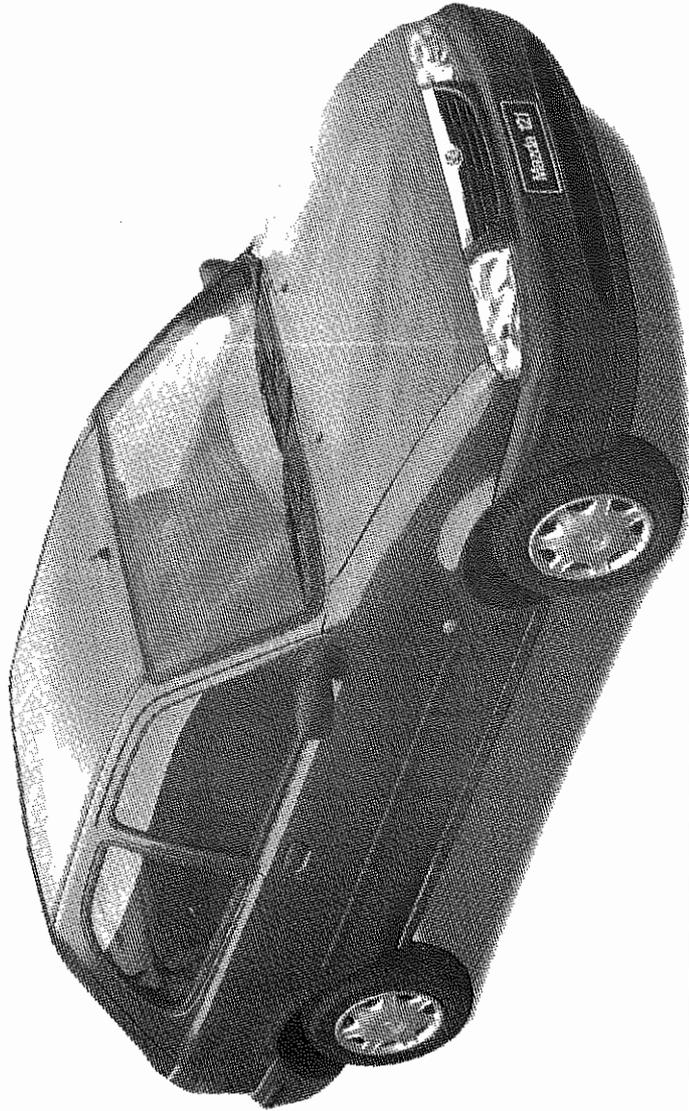


QUEVRAIN

ERPENT & CRUPET -

**081/ 32 05 11
- 083/ 69 90 99**

**Promis, juré.
Si ma nouvelle 121 devait
vous décevoir,
je vous la rembourse.**



Mazda 121

L'achat d'une nouvelle voiture, c'est important. Alors, on hésite, on compare la trois portes et la cinq portes, l'essence ou la diesel, la boîte automatique ou la manuelle. Et quand on a fait le tour, on hésite encore, on a peur de se tromper. Chez moi, aucune erreur possible. D'ailleurs, si vous achetez une nouvelle Mazda 121 en mars, je vous laisse en profiter pendant trois semaines ou 1000 kilomètres. Et si vous êtes déçu, je vous la rembourse. Mais je sais que vous la garderez. C'est pour ça que je vous la garantis trois ans et qu'en plus, je vous offre trois ans d'assistance gratuite. Alors, quand est-ce qu'on se voit pour un essai ?

Mazda

Attendez - vous au meilleur.

BALLE-PELOTE

Calendrier des Divisions 1 Supérieure 1996

		ALLER	RETOUR
CRUPET	COURCELLES	28/4	27/5
CRUPET	OTTIGNIES	5/5	9/6 *
MEERBEKE	CRUPET	16/5	23/6
CRUPET	TOLLEMBEEK	25/5	6/7
CRUPET	BASSILY	1/5	2/6
THIEULAIN	CRUPET	11/5	15/6
CRUPET	BEVER	18/5	29/6
BAASRODE	CRUPET	26/5	7/7
LODELINSART	CRUPET	4/5	8/6
CRUPET	BUIZINGEN	12/5	16/6**
MINOVE	CRUPET	19/5	30/6

* **BROCANTE**

** **PELERINAGE ST ANTOINE**

Le comité et les joueurs de Crupet-Pelote vous présentent à toutes et à tous leurs meilleurs voeux pour l'année nouvelle.

Après la turbulence de la période des transferts, en N.1, nous vivons en ce moment un petit trimestre de repos. Nous allons profiter de cette période pour former une équipe de division III régionale. Elle sera composée, en majorité, de jeunes éléments crupétois parmi lesquels on retrouve ; Stéphane MACOR, Thomas GRANDJEAN, Valéry PAQUET et le toujours jeune Pierre MASSART.

Nous avons l'espoir que cette liste sera agrandie par d'autres noms et, que tous ensemble, nous reprendrons goût à la balle-pelote à Crupet, en débutant par cette nouvelle base qu'est la division III régionale.

Les entraînements reprendront dans le courant du mois de février, afin que tout le monde puisse se préparer physiquement avec le sérieux nécessaire en vue de se trouver au top niveau pour le début du championnat. Celui-ci débutera le 28 avril, pour la N.1.

En attendant cette date, nous aurons le plaisir de rencontrer sur la ballodrome des bénévoles participant aux divers travaux d'entretien, tant intérieurs qu'extérieurs (recollage des chaises, maintenance des chariots, mise en couleur des supports, béton derrière la buvette, etc...). Merci à ces travailleurs et bon courage.

Nous avons le plaisir de vous convier à participer à notre **KERMESSE AUX BOUDINS** qui aura lieu en la Salle Ste

Famille, le **SAMEDI 23 MARS** à 19.30 h.

Au menu :

Apéritif - Entrée chaude - Boudin, Purée, Compote - Dessert - Café. Le tout pour une modique somme de 500F.

Nous espérons que vous serez nombreux à participer à cette soirée d'avant-saison qui sera l'occasion de nous retrouver, tous ensemble, dans la bonne ambiance de Crupet-Pelote. Votre présence sera un encouragement pour toutes les personnes qui se dévouent en cuisine et qui se feront un plaisir de vous faire profiter de leur art culinaire.

André MOREAUX



CRUPET-PELOTE

Salle Ste Famille à CRUPET

KERMESSE AUX BOUDINS

23 mars 1996 à 19H30

Inscription : 500 frs

Les Eaux et Forêts il y a plus de cent ans à Crupet

Extraits du « REGISTRE aux PROCES-VERBAUX DES PREPOSES DES EAUX ET FORETS » du Brigadier Pierre Daffe, assermenté le 24 septembre 1880. Pierre Daffe était le grand-père de notre collaborateur André Quevrain.

On ne badinait pas avec « les perches » en ces temps-là et si la somme de 4 frs 29 centimes semble dérisoire, il ne faut pas oublier que cela représentait la solde de un à deux jours de travail à l'époque, ce qui correspond à environ 4.000 frs actuels. Il n'est donc pas étonnant que le malheureux Henri Charlot n'était pas solvable pour un tel montant.

Jadis « l'individu n'avait pas d'argent, mais il avait une âme » dit Jean Amant.

Le Forum

NB : ce registre a été paraphé par le chef du cantonnement de Namur le 28 mai 1896, soit il y a pratiquement 100 ans.

N° 5.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

EAUX ET FORÊTS.

REGISTRE

AUX

PROCÈS-VERBAUX DES PREPOSÉS DES EAUX ET FORÊTS

Le présent registre, contenant cinquante feuillets, destiné à la transcription des procès-verbaux dressés par le garde Forestier *Pierre Daffe* du triage de *Crupet*, N° *13*, a été coté et paraphé par nous *chef de cantonnement de Namur* de l'arrondissement forestier de *Namur*, Inspecteur de *Namur*, province

A *Namur*, le *28 Mai* 1896.

F. Flourens

PRO-JUSTITIA

PROCES-VERBAL DE DELIT

N° 31

L'an mil huit cent *neuf cent deux*, le ... *17 ième jour*
du mois d e *juin*, à *10 heures* d u *matin*
je soussigné, ... *Daffe Pierre Joseph brigadier forestier*

.... à la résidence d e *Crupet* ..., dûment assermenté
le *24 7^{ème}* *18 80.*, par le tribunal de *Namur*

certifie que, muni de ma commission et revêtu des marques distinctives
de ma qualité, faisant ma tournée ordinaire pour la conservation des
bois et cours d'eau confiés à mes soins, parvenu a u *bois nommé*
petite commogne, situé en la commune d e *Crupet*
canton d e *Namur* , arrondissement d e *Namur*
province d e *Namur* accompagné de

trouvé dans le bois susdit. bois faisant partie de la coupe pour 1903
sept aulnes rouges mesurant plus de deux décimètres de tour qui avaient
été sciés tout récemment. J'ai reconnu que ces aulnes faisaient
l'objet d'un rapport (sic) qui m'avait été fait le jour précédent
par une personne qui n'aime pas de se faire connaître
et qui accusait un nommé Charlot Henri âgé de 56 ans
domicilié à Crupet cultivateur d'avoir commis ce délit.
Après avoir obtenu de Monsieur le Procureur du Roi l'auto-
risation de faire une visite domiciliaire chez le susdit Charlot
nous avons retrouvés (sic) les bois en question dans un angare (sic)
appartenant à celui-ci. J'ai très bien reconnu les bois et puis
une fille de Charlot nommée Hélène âgée de 22 ans, nous a
dit qu'elle avait aidé son père pour transporter
ces bois chez eux et qu'ils provenaient bien du bois c^{ad}
à Crupet. Pour faire cette visite, j'étais accompagné
de Mr Toussaint Echevin à Crupet et des Gendarmes
St Hubert et Sarlet de la brigade d'Assesses. (sic)
Comme ces perches étaient déjà découpées, nous avons
dû conclure apcu (sic) près, que quatre étaient vertes et qui

*pouvaient être estimées chacune 0,78 cmes et trois secs
estimées la moitié soit 0,39 cmes = en tout 4. frs. 29.
Toutes ces perches avaient une moyenne grosseur de
30 centimètres à 1 m du sol. J'évalue donc le
dommage causé à 4 frs 29 cmes. Le prévenu n'est
pas solvable et n'a jamais été condamné.
Je lui ai donc déclaré contravention.*

de tout quoi j'ai rédigé et signé le présent procès-verbal
pour valoir ce que de droit.

A *Crupet*, le 25 du mois de *juin*
mil huit-cent neuf cent deux.

(sé) Pierre Daffe

L'an mil huit-cent neuf cent deux, le 25 du
mois de *juin*, à 9 heures du matin
par-devant nous *Charles Toussaint Echevin*
comparu le brigadier dénommé et qualifié

ci-dessus qui, après avoir entendu la lecture faite par nous, du procès-
verbal qui précède, l'avons affirmé sous serment sincère et véritable. Dont

acte qu'il a signé avec nous.

A *Crupet*, l'an, mois, jour et heure susdits.

Signature de l'officier qui a reçu
l'affirmation
(sé) Ch Toussaint

Signature du préposé.
(sé) Pierre Daffe

*NDLR : nous avons reproduit fidèlement le texte du PV, y compris les quelques
coquilles ou petites fautes d'orthographe. Celles-ci ne nous empêchent pas
d'admirer le style et même l'excellente connaissance, qu'avaient nos grands
parents, du français qui, ne l'oublions pas, n'était pas leur langue maternelle.
En effet à l'époque les enfants étaient, à quelques exceptions près, éduqués en
wallon.*



La Maladie d'ALZHEIMER

En Belgique, environ 100.000 personnes sont atteintes d'une démence de type Alzheimer.

Cela signifie que +/- 500.000 personnes sont concernées. Si l'on tient compte du vieillissement de la population, ce nombre devrait encore augmenter. La majorité des personnes qui vivent avec un malade de ce genre sont assaillies de questions diverses et contradictoires, et se sentent très démunies devant les difficultés qu'elles rencontrent. Nous espérons que ces quelques lignes vous apporteront un éclairage suffisant quant à cette maladie.

Qu'est-ce que la maladie d'Alzheimer ?

Cette maladie est la forme la plus fréquente de démence. "Démence" signifie une diminution progressive de facultés de mémoire, de réflexion et de raisonnement. Cela arrive plus fréquemment aux personnes âgées mais cette maladie peut également atteindre des sujets plus jeunes. Les signes visibles de démence sont causés par un certain nombre de dérèglements dans le cerveau.

Elle porte le nom du neurologue allemand Aloïs ALZHEIMER, qui, en 1907, décrit les modifications du cerveau caractéristiques de cette affection.

Quels sont les signes de cette démence et quelle est son évolution ?

Que la personne en soit consciente ou pas, les premiers signes sont des pertes de mémoire. La personne non seulement ne retient plus les souvenirs récents, mais oublie peu à peu ce qu'elle a acquis. Tout doucement, les possibilités de jugement et de raisonnement sont amoindries, l'attention tombe, l'orientation est perturbée. Le malade est en proie à une confusion croissante qui s'exprime par des hauts et des bas, un comportement totalement imprévu et parfois très irritant (colère, méfiance, fausses accusations, délire verbal, état d'excitation,...). Ainsi la maladie évolue vers le "gâtisme", la dépendance et l'indifférence totale.

Quel remède à cette démence ?

Malheureusement, du fait de la non connaissance des causes de la démence, cette maladie ne peut pas encore être guérie. Certes, des médicaments sont susceptibles d'apaiser ou de remédier à l'état dépressif et d'autres ralentissent l'évolution de la dégradation intellectuelle, mais l'évolution de la démence reste irréversible.

Il est impossible de prévenir la maladie et le facteur héréditaire ne joue qu'un rôle secondaire.

Conseils pratiques pour tenir une conversation avec un malade :

- commencer la conversation en s'identifiant et appelant la personne par son nom
- employer des mots familiers
- phrases courtes et simples
- parler lentement
- parler doucement sans crier
- poser une question à la fois
- attendre la réponse
- si vous le répétez, faites-le avec les mêmes mots
- rester face à face avec la personne
- maintenir le contact des yeux
- bouger lentement
- toucher le malade sur le bras ou la main
- employer des expressions de visage et des gestes qui expliquent ou amplifient le message

Ne tardez pas à demander des conseils ou de l'aide :

Etre confronté au problème de la démence durant de longs mois provoque un bouleversement dans les vie quotidienne et familiale. Tôt ou tard cette lourde tâche devient impossible à supporter seul.

Il faut essayer de vous entendre avec ceux qui sont susceptibles de vous aider. Adressez-vous non seulement aux personnes de votre entourage, mais également aux professionnels (médecin de famille, psychiatre, centre de santé mentale, infirmière, aide familiale, service social de votre mutuelle,...). Des groupes d'entraide de LA LIGUE D'ALZHEIMER (adresse ci-dessous) vous permettront aussi de mieux gérer vos sentiments et votre comportement.

Si le jour vient où votre malade bien-aimé ne pourra plus être soigné chez vous, ne vous sentez pas coupable. Cherchez à votre aise, une maison de repos et de soins (MRS) adaptée vos aspirations. Vous avez intérêt à vous y prendre à temps car il s'agit d'une décision importante pour le malade et son entourage. A titre transitoire, un Centre de Jour, doté du personnel suffisant et bien informé, des infrastructures adaptées, constitue une solution judicieuse également.

Quelques malades célèbres : Ronald REAGAN, Rita HAYWORTH, Bob PAISLEY

Bibliographie : *Journal du Médecin : édition du vendredi 27 octobre 1995

*La Maladie d'Alzheimer : vivre dans la confusion

Guide pour les familles et les soignants - Ligue ALZHEIMER (octobre 1994)

*Feuillet d'information édité par le Centre d'Information de la Démence,
Place Bantigny, 6 à 7170 MANAGE

Adresse utile : LIGUE ALZHEIMER, Rue Langeveld, 151 à 1180 BRUXELLES

(Tél : 02/375 18 09 ou 010/43 02 90)

+ Antenne de NAMUR : Mme MEULEMAN-CLASSEN

Les lundi - mardi - vendredi de 10h à 12h (Tél 081/22 64 60)

M. PESESSE

Des Crupétis l'ont échappé belle !

★★★
★★

Théo et les étoiles

Si vous avez rencontré récemment notre ancien garde champêtre en chef, vous avez dû lui demander poliment quelle était l'origine de la défiguration.

Géné, mais souriant, il a dû vous répondre que son accident lui était arrivé au cours d'une ronde nocturne au cimetière, et qu'en regardant les *étoiles*, il avait trébuché dans la rangée de pierres de roche qui bordent l'entrée de la sacristie ...

Sans doute cherchait-il *l'étoile polaire*, ou *l'étoile du berger*, à moins que ce soit une *étoile filante*...

Toujours est-il qu'après sa chute, il en a vu au moins 36 *étoiles* et n'a pas été capable d'en compter plus

Mais nous avons un conseil à donner à notre ami : « Se promener à la *belle étoile* c'est bien ! *Compter les étoiles*, c'est dur ! Avoir souvent *la tête dans les étoiles*, c'est peut-être poétique, mais il ne faudra pas constamment compter sur *sa bonne étoile* » Car nous nous souvenons encore de cette barrière du ballodrome qui lui a un jour causé bien des soucis et une hospitalisation de quelques semaines !

Une idée de notre rédac-chef : « Même les militaires *étoilés* portent toujours le casque quand il vont en manoeuvre ! »

Le Moustique.

On crupéti au courant

Onque qu'a bin manqué, c'est nos-t-électricien Fernand Quevrain, qui s'a r'trouvè à l'clinique di Hu, sins trop sawè poqwè, ni comint ...

Ainsi, c'es't-àl'occasion d'on ovradge qu'il aveu fé cint côps, l'installation d'on transfo, qu'il a yeu on problème... è qu'i n'comprint nin co audjourd'hu qu'éne erreûr qu'il a plu fè ! Ah ! L'courant électrique, c'est dangereux ! Mèfioz-v'z'è ! Li pus malin s'î fé prinde : li preûve !

Todis èsti qui s'mwin drwète est tote arèdgiye è qu'il est quand minme bin binauche di s'è tirè à si bon compte !

A rin près, il augmenteu l'lisse di nos handicapès do trimesse ... Mains po n'è pon rovi, no n'è citrans pon, tot sohaitant à tortos qui leus malheûrs si terminuch avant l'hivièr, qui n'a nin fini non pu d'nos-z-embê...

A. 2.

CRUPET

anciennes écoles

SAMEDI 16 MARS dès 19h.



SOMÉE de la MACRÂLE

CORTEGE aux FLAMBEAUX

- concours de déguisements pour enfants (- de 12 ans)
- prix spéciaux pour les adultes déguisés

avec la participation de la FANFARE
d'ASSESE

Une organisation CRUPET '85 a.s.b.l.

POMPES FUNÈBRES et FUNÉRARIUM
avec salon de réception

HENNUY

AGREE PAR L' ASSURANCE LIEGEOISE

Rue de lenny 107 a& 93- 5360 Natoye

Ensevelissement & Incinération

Toutes formalités

Monuments funéraires

Fleurs en soie

Tél. 083/21 50 50 - 21 24 47 - 21 41 73 - 21 34 88

En cas d'absence numéro d'urgence sur répondeur
083/21.24.47

BIERE BRUNE DE LUXE

la Crupetoise



Douces retrouvailles d'une saveur d'autrefois...

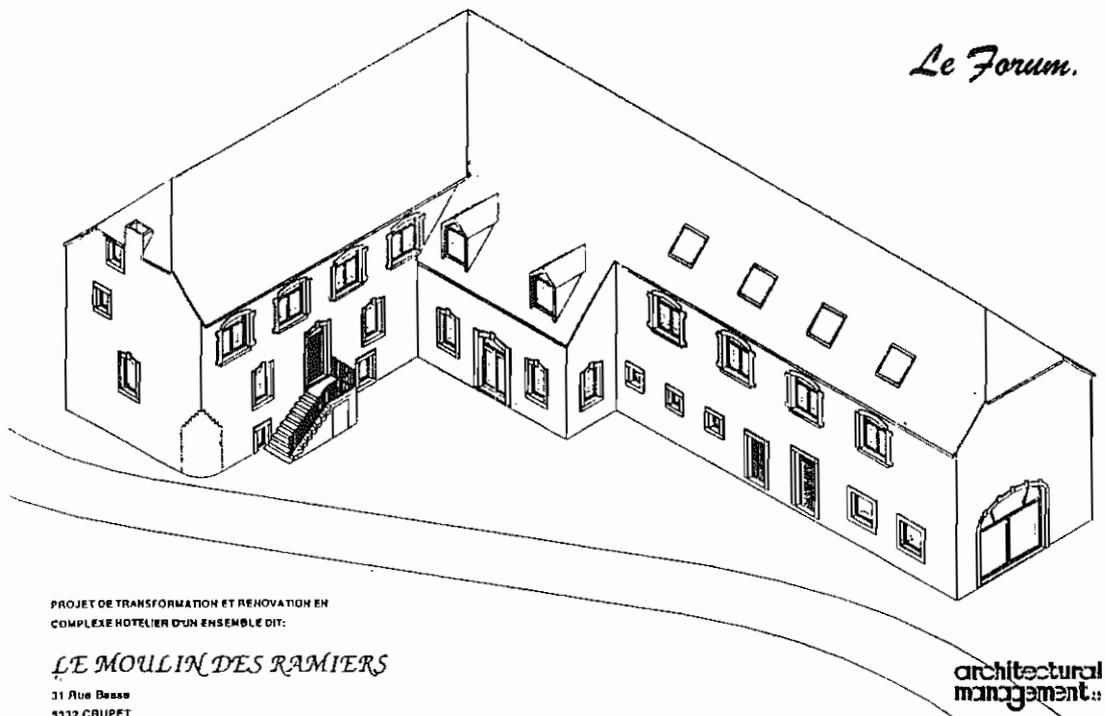
Quand les vieilles pierres crupétoises ressuscitent ...

Après la décoration intérieure de notre église, les travaux au Moulin Purnode (N°12 rue Basse, dernièrement ferme Servotte), la splendide rénovation de la maison de Maître Bouchat (N° 7 Jassogne) et les maintenant nombreux ravalements des façades de vieilles maisons du village, on nous annonce des transformations importantes à l'usine Lhonneux (ex-papeterie, dernièrement bâtisse Warnant) située au Pays du Roy et qui deviendra bientôt

« Le Moulin des Ramiers ».

dont vous trouverez une esquisse ci-dessous.

Bravo à ces investisseurs crupétois ... et bienvenue à d'autres car tous ces aménagements portent de l'eau... au moulin des partisans de la candidature de Crupet au cercle restreint des « Plus beaux villages de Wallonie ».



BEST OFF... PATIENCE...

Vous avez encore été nombreux à nous témoigner votre sympathie en versant votre participation au numéro spécial à notre compte 068-2182164-79.

Merci à Mme, Melle, Mr Guy FRAND, COLIGNON-DISCLEZ, Auguste LALOUX, Lucie BOULANGER, Ernest DELVAUX, VAN OSSEL-MARQUET, Georges PAIRON et Léon MARECHAL.

Les versements enregistrés s'élèvent, ce 14 février, à 27.607,-frs.

Le Trésorier,

Un Saint au pays des diables...

Le journal **Le Soir** a fait paraître une série d'articles sous la plume de Catherine DETHINE, au sujet des « Rites et croyances dans le Namurois ».

Le 19 janvier dernier c'était notre village qui avait la vedette sous le titre : « A Crupet, un saint au pays des diables ».

Si peu de doute existe quant au Saint dont il est question (quoique que le bon curé Gérard aurait fait preuve de sainteté lui aussi), qui sont donc **ces diables** ? Les anciens du « Moto-cross du Diable », les Piverts du « Marathon du Diable », Les « Diables » de Crupet-Pelote et du « Standard-Club-Crupet » se reconnaîtront sans doute.

Quant à nous, nous ne résistons pas à la tentation (diable oblige) de vous faire partager le plaisir en reproduisant ci-dessous l'article en question par ailleurs très bien écrit.

Le Forum.

Rites et croyances dans le Namurois (II)

A Crupet, un saint au pays des diables

A Crupet, un curé est à l'origine d'un «monument» peu banal. Histoire de grottes où cohabitent un saint et... un diable.

Certains saints sont, par la force des choses, liés à des localités. Des miracles y sont relatés, des reliques témoignent de leur passage. Ainsi, saint Berthuin est attaché à Malonne, saint Feuillen et sainte Brigide à Fosses. Un exemple pourtant échappe à la règle. Celui-ci se situe à Crupet (Assesse) que rien ne prédisposait à accueillir un culte. Et pourtant...

Crupet a s'ty choësit pa l'Bon Diët (Crupet a été choisi par le Bon Dieu). Ainsi s'exprimait Joseph Collot, le plus illustre habitant de ce petit village. Référence à la douceur et au bien-être que l'on peut trouver à Crupet, considéré par d'aucuns comme le joyau de la vallée du Bocq. En se dirigeant vers l'église, personne ne peut ignorer les grottes dédiées à saint Antoine. Leur créateur n'est autre que le chanoine Jules Gérard, nommé prêtre à Crupet, en 1888.



Le curé Gérard est un récidiviste. Entre 1877 et 1879, il avait déjà érigé une réplique de la grotte de Lourdes à Roly où il exerçait son ministère. Vingt ans plus tard, il décidait de construire des grottes à Crupet. Le choix de ce saint patron trouve plusieurs explications. On raconte qu'une dame de la noblesse, atteinte d'un cancer, a été guérie grâce à un secret que détenait l'abbé du lieu. Guérie, elle aurait offert 20.000 francs pour construire une grotte à saint Antoine qu'elle vénérât.

Une autre version fait état d'une suggestion faite par un frère franciscain du couvent de Salzinnes. Une chose est sûre: pour mener à bien cette entreprise titanique, le curé Gérard n'a pas eu droit à un miracle mais aux coups de main de ses paroissiens. Quelque 200 m³ de terre ont été nécessaires pour aménager l'assise. Environ 300 tonnes de roches, soudées par 30 tonnes de ciment, ont permis de réaliser les grottes proprement dites.

Histoire de donner du cœur au ventre à ses ouvriers, le curé n'oubliait pas d'apporter chaque semaine un tonneau de pékèt! Restait à «habiller» les lieux. Pour ce faire, Jules Gérard a fait appel à l'Institut catholique, un atelier d'art religieux, situé à Vaucouleurs (France). D'année en année, Crupet va réceptionner les scènes relatives à la vie de saint Antoine. Le maître d'œuvre viendra même jusqu'au village pour voir l'effet que produisaient ses créations.

Parmi les multiples tableaux, une seule a volontairement été conçue pour frapper l'imagination. Celle-ci n'est autre que Satan repoussé par le jeune Antoine, réalisé en fonte de fer. Un matériau qui sera également d'application pour la réalisation du vieux mendiant. Ces dernières pièces seront réceptionnées en 1909, quatre jours avant le pèlerinage annuel.

tronie du sort. Si la représentation du diable était, jadis, destinée à le ridiculiser, on constate que ce n'est plus le cas aujourd'hui. Équipe de football, marathon, fancy-fair,... Tout est désormais accompagné du substantif «diable». De quoi titiller le patron «des mœurs perdues».

CATHERINE DETHINE

Prochain article: «La nature à l'origine des cultes»

«Crupet: sur les traces de Joseph Collot», par J. Moreaux, F. Bernier, T. Bernier et A. Couvreur. 1989.

AUTO-PNEUS- SERVICE

CINEY-GARE

- vente et entretien
- spécialiste pneus et jantes alu
- amortisseurs « monroe »
- location voiture

agence



Tél. 083/ 21 51 29

Hervé TITEUX s.a.



Rénovation façades - Sablage
Rejointoyage - Assèchement et
Hydrofuge

Rue du Tige, 73,
5590 SOVET (CINEY)

☎ 083/ 21 54 14
Fax. 083/ 21 24 66
GSM : 075/ 71 93 73

Maison FOKAN

fondée en 1883

*Décoration d'intérieur - linge de table et
de maison - couette - housse pour couette
- jeté de lit...*

LISTE de MARIAGE

Rue du Commerce, 25, 5590 CINEY
083/ 21 12 37

Taverne - Restaurant "Le Clos du Tilleul"



Cuisine française, Carte, Menu,
Petite Restauration

Ouvert tous les jours en saison
Hors saison : fermé le mardi

Tél. 083/69 01 21
14, rue Haute 5330 CRUPET



Noël 1995

La veillée de Noël a été cette année rehaussée de la participation d'un renfort bien venu.

En effet à la demande de Monsieur le curé, les jeunes ont fait un effort tout particulier pour préparer les chants avec notre chorale. Un incident de dernière minute (Xavier s'est foulé le poignet) a

même été mis à profit pour découvrir des talents cachés !

C'est ainsi que Geoffrey Labar à la guitare classique était accompagné de Charles Martinez également à la guitare. Quant à Xavier Bernier, il ne lui restait que sa main droite pour tenir son harmonica et sa bouche pour chanter.

Cela nous a donné une messe rehaussée de façon très originale. L'assistance très nombreuse et très recueillie a fait à nos jeunes une ovation très chaleureuse. Une belle lueur d'espoir et de renouveau qui est venue très à propos.

Il faut ajouter à ces éloges, amplement justifiés, la prestation des « bambins », d'ailleurs accompagnés musicalement et vocalement par les « juniors » précités, le vendredi 22 décembre dernier lors du « Concours de sapins » organisé par le Centre Culturel d'Assesse et le Syndicat d'Initiative, qui a permis à Crupet, devant une foule nombreuse, de décrocher le 2^o prix de ce concours bien amical.

F.B. pour « Les Travaillleurs »

Les sobriquets crupétois (suite)

Li vî Crasset

Alphonse Purnode

Il restait des journées entières debout (comme un « crasset ») dans son moulin à surveiller le travail de ses hommes.

Li p'tit Broché

Joseph Martin

Il se portait bien

Li gros Pierre Botchî

Pierre Thérasse

Il a eu trois femmes

Li vî Coq

Auguste Jacquet

Zante è Alphonse Flore Fiche

Alexandre et Alphonse

Deloge

Li p'tit Léon Jérôme

Léon Lambert

Il n'était pas bien grand

Mamzelle di Crupet

Auguste Houbion

Chanteur à l'occasion

Li grand Maurice

Maurice Pierret

Li Tchonse è Nestôr Bèbète

Alphonse et Nestor Thérasse

E'mon l'Son

Armand Rousseau

Li Poûte

Henri Bodart

Catherine Bâbâbe

Catherine Jacquet

La femme d'Evan Marion

Li Blanc Coco

Joseph Marion

Li vî Moulin

Céline aux Gattes

La femme d'Auguste Houbion

Li gros Brion

Le frère du p'tit Léon Jérôme

Le Forum

APICULTURE.

HISTORIQUE DE L'APICULTURE.

Dans le Crup'echos numéro 36, S.B. vous a parlé de l'histoire de la B.D. Cet article m'a donné l'idée de développer l'historique de l'apiculture.

L'apparition des insectes se situe au cours du carbonifère soit, il y a 255 millions d'années.

L'abeille est connue depuis la plus haute antiquité. Dès l'âge de la pierre, on retrouve des dessins d'abeilles sur les parois des cavernes.

Au début de ce siècle, on a découvert, sur les parois de la grotte Arana à Bicorp, province de Valence en Espagne, une gravure représentant la récolte du miel à l'époque du paléolithique, c'est-à-dire, il y a environ 20.000 ans. On voit un homme grimant le long d'une liane, pour se hisser à la hauteur d'une ruche sauvage, afin d'y recueillir des gâteaux de miel qu'il rassemble dans un panier.

En Egypte, des gravures ont été retrouvées dans les tombeaux d'anciens Pharaons de la vallée des Rois de la 5ème à la 18ème dynastie (3.500 à 1.500 avant Jésus-Christ). Les gravures sont interprétées comme relatives à la conservation du miel ou à sa récolte dans des ruches en poterie, comme on en rencontre encore de nos jours en Egypte et en Tunisie.

Au IVème siècle avant Jésus-Christ, **Aristote**, philosophe grec, né à Stagire (Macédoine), dans son ouvrage « *L'histoire des animaux* » a dédié à l'abeille des pages élogieuses.

Trois cents ans plus tard, c'est-à-dire au 1er siècle avant Jésus-Christ, **Virgile**, poète latin, né à Andes près de Mantoue, écrivit « *Les Géorgiques* », magnifique ouvrage où l'apiculture occupe une large place (siècle d'Auguste).

Hypocrate, le plus grand médecin de l'Antiquité, déclarait que l'usage du miel conduit à l'extrême vieillesse.

Au VIème et VIIème siècle de notre ère, **Mahomet**, prophète de l'Islam, né à La Mecque, composa le Coran, bible sacrée des Musulmans où l'un des 144 chapitres est consacré à la bienfaisance du miel. Il disait à l'un de ses disciples « *Mange du miel, mon fils, car le miel n'est pas seulement une excellente nourriture mais un remède très utile contre nombre de maladies* ».

Maeterlinck Maurice, écrivain belge, né à Gand, écrivit, en 1901, son magnifique ouvrage « *La vie des abeilles* » qui incita de nombreux lecteurs à se livrer à l'apiculture.

Les Egyptiens, les Romains et les peuples de l'Inde considéraient le miel comme symbole de la pureté et en faisaient un accessoire rituel de la cérémonie du mariage. De là vient, probablement, l'expression « *Lune de Miel* ».

Le miel fait penser à l'abondance, dans l'expression des Israélites au préalable de leur entrée dans la terre promise qu'ils ont qualifiée de « *Région où coulent le lait et le miel* ». Il fait également penser à l'euphorie, lorsque nous prononçons le mot « *Hydromel* » qui rappelle la boisson préférée de nos Ancêtres « *Les Anciens Belges* ».

PRINCIPALES DECOUVERTES EN APICULTURE.

On peut dire, que la ruche, au point de vue matériel, n'a pas évolué depuis cinq siècles avant Jésus-Christ, jusqu'au XVIème de notre ère.

En 1609, **Butler**, apiculteur anglais, publia dans sa « *Monarchie féminine* » que le roi des abeilles était une reine, car il l'avait vu pondre. Cette découverte semble ne pas avoir été remarquée. En effet, en 1660, **Jan Swammerdam** (1637-1680), naturaliste hollandais, né à Amsterdam, démontra le premier que le roi des abeilles est en réalité une reine et cela en disséquant les organes.

En 1757, **René Antoine Ferchault de Réaumur** (1683-1759), physicien et naturaliste français, né à La Rochelle, a inauguré des ruches expérimentales, vitrées en partie, qui lui permettaient l'observation des abeilles au travail. Il fit paraître, en 1751, son « *Histoire des abeilles* ». Il établit qu'il n'y a qu'une reine par ruche, dont elle est l'âme véritable. Il observa, également, le développement complet d'une abeille, depuis la ponte de l'oeuf jusqu'à l'éclosion de l'insecte parfait, décrivant minutieusement les diverses métamorphoses observées.

Schirach, pasteur protestant, démontra, le premier, que les abeilles privées de reine peuvent en élever de nouvelles sur du couvain, non parthénogénétique, de moins de 6 jours.

François Huber, naturaliste, né à Genève en 1750, devenu aveugle très jeune, inventa la ruche à feuillets mobiles. Avec l'aide de son dévoué et intelligent domestique **François Burnens**, qui lui décrivait tout, fit de multiples expériences et découvertes qui sont à la base de l'apiculture moderne. Celles-ci l'ont fait dénommer « *Le père de l'apiculture moderne* ».

En 1850, l'abbé **Dzierzon** (1811-1878), né à Lowkowitz (Haute Silésie), curé à Karlsmarkt inventa la ruche porte rayons avec ouverture latérale. Il publia le livre « *Théorie et pratique du nouvel ami des abeilles* ». Ensuite, il écrivit « *L'apiculture rationnelle* ». Il fut, également, l'auteur de la théorie de la « *Parthénogenèse* ». La parthénogenèse, est la faculté de certaines femelles de pondre des oeufs non fécondés et cependant fertiles. Ces oeufs ne donnent naissance qu'à des mâles.

En 1851, **Lorenzo-Lorain Langstroth** (1810-1895), pasteur américain, né à Philadelphie, inventa la ruche à fond mobile. Il introduisit la race jaune en Amérique. Il écrivit un ouvrage intitulé « *La ruche et l'abeille* ».

En 1857, **Joannes Mehring** (1816-1878) inventa une presse permettant de fabriquer des cires gaufrées. Cette presse fut perfectionnée par le suisse **Pierre Jacob** et en 1876 par l'américain **Root** qui construisit la première machine à cylindres

En, 1865, le Major **Von Krushka** inventa l'extracteur en utilisant la force centrifuge, évitant ainsi la destruction des gâteaux.

En 1865, **Georges De Layens** répandait son système horizontal à cadres hauts, type employé dans notre pays (ruche horizontale pouvant contenir jusque 20 cadres et travaillée sans grenier à miel). De nos jours elle n'est plus, que très rarement, utilisée.

A suivre.

Li mouchî.

RECETTES ET REMEDES A BASE DE MIEL.

MOUSSE DE POMMES.

1 kg. de pommes, 2 c. à soupe de miel, 2 blancs d'oeufs, 50 gr. d'amandes effilées.
Eplucher, vider les pommes, les mettre à cuire avec un peu d'eau, lorsqu'elles sont réduites en compote, mélanger avec les blancs d'oeufs montés en neige ferme.
Incorporer doucement pour ne pas faire retomber. Sucrez avec le miel, mettre au frigo. Décorer d'amandes effilées grillées quelques minutes au four.

(Tiré du livre « Desserts au miel »)

SALADE DE FRUITS.

Découper 1 pomme, 1 orange, 1 poire dans le jus de 2 citrons et 4 cuillères à soupe de miel plus 4 cuillères à soupe de liqueur : Kirsch, Rhum ou Grand-Marnier.
Faire macérer au frigo.
Au moment de servir, couper 1 banane en rondelles et les déposer sur le dessus des coupes, on peut surmonter de crème fouettée.

(Tiré du livre « Desserts au miel »)

4/4 AU MIEL.

Peser 3 oeufs, le même poids de beurre, le même poids de farine fermentante, le même poids de miel/sucre (moitié de chaque sorte). Séparer les jaunes d'oeufs des blancs, travailler jaunes + sucre + miel + pincée de sel. Quand le mélange est mousseux, incorporer le beurre fondu froid, la farine, 1 petit verre de Rhum, ensuite les blancs en neige, verser dans un moule à cake beurré et cuire 45 minutes.

(Tiré du livre « Desserts au miel »)

FLAN AU MIEL.

Verser 1 litre de lait sur 150 Gr. de miel, parfumer à la vanille et faire chauffer, verser le mélange lait-miel sur 5 jaunes d'oeufs battus, mélanger et verser dans un moule caramélisé ou non.
Placer le récipient au bain-marie et cuire au four.
Le flan est cuit quand il est bien doré et ne tremble plus.

(Tiré du livre « Desserts au miel »)

LE MIEL COMME LAXATIF.

Il faut toujours prendre du miel en boissons froides de préférence, lorsque vous recherchez un maximum d'action laxative, dépurative, rafraîchissante et calmante. Une cuillerée de miel dans un verre d'eau froide le matin à jeun et dans la journée, toujours une demi-heure au moins avant les repas, est le meilleur remède qui soit contre la constipation.

Dr Victor Arnulphy.

(Tiré de « Le livre de l'Apiculteur Belge »)

GROG AU MIEL.

Pour préparer un bon grog, versez dans un pot une grande cuillerée de miel, exprimez le jus d'un demi-citron, ajoutez l'eau bouillante nécessaire, remuez bien, buvez aussi chaud que possible et mettez-vous au lit. Dix minutes après, il se déclarera une transpiration abondante et vous serez délivré de votre refroidissement.

(Tiré de « Le livre de l'Apiculteur Belge »)

*Taverne - Restaurant du
Vieux Château
13, Rue Basse, 5332 CRUPET*



*J. Delire-Dulieu
Tél. 083/ 69 91 33*

*Nombreuses spécialités culinaires créées par le
Patron au fourneau
Excellente cave de vins renommés
Crêpes - glaces, etc...
BIÈRES REGIONALES
Petite Restauration en taverne*

JardiSart

25, N4, 5330 SART-BERNARD
Tél 081 / 40 01 84

Architecte paysagiste
**création de jardins,
pépinière**

Devis gratuit sans engagement

Boucherie - Charcuterie
Bœuf - Veau - porc - volaille
DELOBBE

Rue du Try d'Andoy, 5, 5330
DURNAL - YVOIR
Tél. 083/ 69 91 70
On porte à domicile



André MOREAUX
Chausseur

Ouvert du LUNDI au VENDREDI, de 8 à 18.30h.
Fermé le SAMEDI

Rue de Bruxelles, 90, 5000 NAMUR

TÉL 081/ 22 16 95

Clés « Minute »

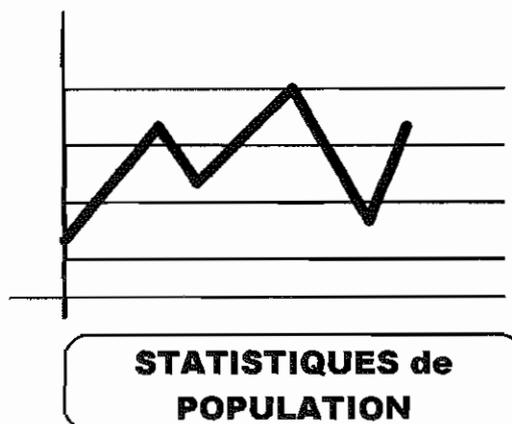
Statistiques au 31/12/1995 de la population domiciliée à Crupet

Grâce aux précisions aimablement communiquées par Anne, nous vous résumons, ci-après les statistiques principales relatives à Crupet, pour l'année 1995.

Etat civil

Naissances

Lebeau Florence, rue Venalte, 2, le 24 janvier 1995
Fieuw Pierre-Yves, rue Basse, 36, le 31 janvier 1995
Pairon Forrest, rue du Comte, 6, le 6 février 1995
Koenigs Louise, rue des Loges, 8, le 23 juin 1995
Rorive Salomé, rue des Loges, 30, le 22 juillet 1995
Lugand Caroline, rue des Loges, 17, le 2 août 1995
Mathieu Candy, rue Haute, 7, le 5 décembre 1995
Dutilleux Emile, rue Jassogne, 5, le 21 décembre 1995
Lamort Loredane, rue Haute, 14, le 21 décembre 1995



Mariage

Plasman Jean-Pierre de Schaerbeek et Grandjean Carine, le 8 juillet 1995

Décès

Wilmart Claire, veuve de Bertholet Joseph, 82 ans, rue Haute, 1, le 17 janvier 1995
Houbion Marcel, époux de Pesesse Hermance, 84 ans, rue Basse, 6, le 23 juillet 1995
Quevrain Pierre, divorcé, 63 ans, rue Basse, 22, le 31 juillet 1995
Reveillon Gilberte, veuve de Pesesse Henri, 89 ans, rue Insefy, 4, le 13 août 1995
Bailly Gisèle, veuve de Jaumotte Arsène, 74 ans, rue Basse, 11a, le 23 septembre 1995
Oosterlinck Florentine, veuve de De Mesmaeker Antoon, 80 ans, rue Pirauchamps, 10, le 13 octobre 1995
Leclère Lucien, veuf de Laruelle Marie, 77 ans, rue Basse, 16, le 17 octobre 1995

Statistiques de la population

- A) Au 31/12/1995: 189 hommes et 199 femmes, soit un total de 388 habitants
Pour rappel, au 31/12/1994: 191 hommes et 205 femmes étaient recensés, soit un total de 396 habitants.
- B) Nous avons relevé dans le Guide communal d'Assesse, l'évolution du nombre d'habitants à Crupet depuis 1950:
- 377 au 1/1/50
 - 357 au 1/1/77
 - 370 au 1/3/81
 - 396 au 1/9/91

C) En ce qui concerne les personnes les plus âgées, la "pyramide" se présente comme suit, à la date du 31/12/1995

N°	Nom et prénom	adresse	date naissance	âge
1	Puissant Joséphine	4,rue Jassogne	2/11/1903	92
2	Steenbeckeliers Frans	10,rue des Loges	11/2/1904	91
3	Lamy Albert	17,rue Haute	16/2/1904	91
4	Dessureau Marie	2,rue Haute	9/10/1905	90
5	Limbosch Pierre	18,rue Basse	10/3/1906	89
6	Verdonck Mélanie	10,rue des Loges	19/4/1907	88
7	Pesesse Hermance	6,rue Basse	10/8/1910	85
8	Desantoine Hélène	34,rue des Loges	13/9/1910	85
9	Blomme Marianne	18,rue Basse	22/12/1910	85

Divers

Nous avons encore pointé dans le Guide communal d'Assesse:

- superficie de Crupet: 976 ha
- nombre de maisons en septembre 1995: 192

Et, pour terminer par une heureuse nouvelle, qui nous rappelle que l'amour est roi lorsqu'il est harmonieusement compris et vécu, nous félicitons le couple jubilaire HOUART Victor et KINNEAR Margaret, mariés à Inverness(Grande-Bretagne) qui ont célébré leurs noces d'or en 1995 et sont domiciliés 5, rue Pirauchamps.

A.Couvreur

DATE A RETENIR...

**12° BROCANTE de
CRUPET**

dimanche 9 JUIN 1996

IL NE FAUT JAMAIS DESESPERER....



Quelle aubaine pour le chroniqueur qu'est la date de parution de ce Crup'Echo... Jamais la saison n'avait aussi mal commencé pour le matricule 7204 et voilà qu'en huit jours, après la trêve de fin d'année, l'équipe I engrange 6 points avec un average éloquent de 7 *pour* et 1 *contre* alors qu'elle restait sur un pauvre 9 *pour* et 53 *contre* avec un total de 4 points. L'objectif de départ était clairement fixé : année de transition, de reconstruction .

Le comité, comme les joueurs, aurait pu se laisser aller au découragement mais ces deux victoires successives- qui demandent confirmation évidemment- remettent un peu de beurre dans les épinards , et pour tous, elles sont un réel réconfort, on s'en doute... On peut espérer un deuxième tour de derrière les fagots...

Mais qui sont ces crupetois , amateurs de foot, qui se défoulent encore sur le terrain des loges?

A vrai dire , il faut repasser plusieurs fois la liste des quarante affiliés - côté joueurs- pour dénicher deux vrais de Crupet.

Honneur à l'aîné: *Jacky* , de la famille WARNON, qui après avoir milité dans le rang des cyclistes amateurs il y a une dizaine d'années, évolue dans le noyau B . D'une bonne condition physique et d'un contact fort agréable, Jacky ne laisse que de bons souvenirs à tous ceux qui le côtoient. Même si il a émigré à Lustin, sa fidélité envers le SC Crupet n'a jamais été prise en défaut.

Dans l'équipe «fanion », on retrouve, à la pointe de l'attaque, *Christophe SCAILLET* , un toujours jeune doté d'une technique supérieure à la moyenne et qui a fait mouche à trois reprises lors de ces deux dernières dominicales. Nul doute que les keepers adverses devront encore se retourner sur ses envois spontanés. Comme Jacky, Christophe , depuis ses débuts, n'a jamais quitté le SC CRUPET.

Voilà pour le versant sportif...

Amis crupetois, préparez votre estomac : on annonce l'arrivée imminente à Crupet de mollusques lamellibranches à coquille bivalve sombre...Renseignez-vous auprès de Didier.

P.M.

BOULANGERIE - PATISSERIE

NELIS & FILS s.a.

Place Communale, 13,
5330 ASSESSE



Tél. 083/ 65 53 37

Sablage
Rejointoyage
Hydrofugation
Réparation de façades

Christian TITEUX

**Chaussée de Dinant, 16a,
5334 FLOREE - Tél. 083/ 65 50 23**

Patron présent sur le chantier
Pas de sous-traitance

La Maison du Cadeau
Jacqueline MACOR - PESESSE

cadeaux et accessoires décoratifs

RUE HAUTE, 9,
5332 CRUPET

TÉL 083/ 69 94 44

Peintures HOUGARDY
Rue de la Gare, 7, 5360 NATOYE
Tél. 083/ 21 23 15

Papiers peints - Tapis plain -
Carpettes - Tapis de pied -
Revêtements sols et murs

Ouvert de 9 à 12 h. et de 13 à 19 h.
Fermeture du samedi 12 h. au lundi 9 h.

Al' Besace

Café - Crêperie
Petite Restauration

Rue Haute, 11,
5332 CRUPET
Tél. 083/ 69 90 41

RESTAURANT

LES RAMIERS

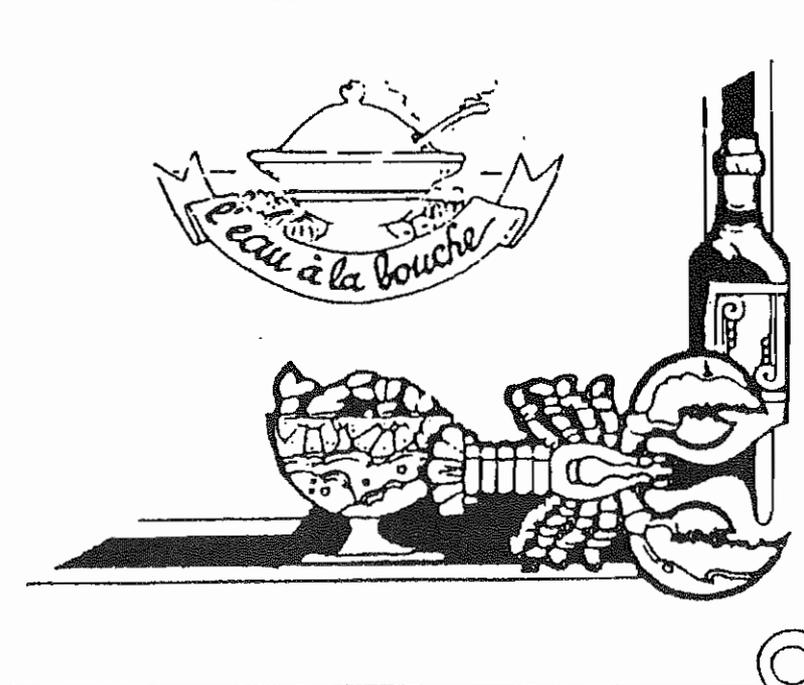
- Le restaurant où l'on aime se faire plaisir
- Entouré de verdure et au bord d'une rivière murmurante, vous choisirez entre divers menus :
 - * Le "menu du Marché" à 950 frs
 - * Le "Terre et Mer" à 1450 frs
 - * Le "Prestige" à 1750 frs
- TRES BELLE CARTE DE VINS AVEC BEAU CHOIX DE BOUTEILLES EN-DESSOUS DE 1000 frs.
- NOUVELLE TERRASSE - RESTAURANT

Il est conseillé de réserver sa table.

Fermé le lundi soir et le mardi.

Tél : 083-69 90 70

CRUPET



THE LEADING LUBRICANT SPECIALIST

	1917						
	1929						
	1946						
	1958						
	1968						
	1974						
	1992						

Castrol n.v.-s.a. Heimstraat 107 2140 Antwerpen ☎ 03/217.20.11 Fax: 03/217.20.09